(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0076-FILTER CLEANER



Version 1 Date d'établissement: 19/03/2019 Page 1 de 14 Date d'impression: 27/11/2024

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 30/05/2022

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

### 1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: FILTER CLEANER

Code du produit: 0076

F470-W0JW-M000-QXHW UFT:

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

nettoyant

### Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

#### Identification de l'entreprise:

Entreprise: FLUIDRA COMERCIAL ESPAÑA, S.A.

Adresse: Av. Alcalde Barnils, 69

08174 SANT CUGAT DEL VALLÈS

Province ou région: Barcelona (España)

Numéro de Téléphone: Teléfono: 937133022

+34 93 713 41 11 Fax: E-mail: fds@inquide.com

## Responsable de la commercialisation:

Entreprise: FLUIDRA COMERCIAL PORTUGAL

Adresse: Rua Alfredo Silva nº41

2785-656 São Domingos de Rana, Province ou région: Lisboa (PORTUGAL)

Numéro de Téléphone: Tef. +351 214 444 720

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence: (Disponible 24 heures) Giftnotrufzentrale Berlin: Telefon: +49 (0) 30 / 30 686 790

Anti poisoning centre:

FRANCE (Paris): 01 40 05 48 48 FRANCE (Tolousse): 05 61 77 74 47 FRANCE (Marseille): 04 91 75 25 25 ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 BELGIQUE (Brussel): (+32) 070 245 245

NVIC: +31 (0)88 755 8000

## **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Eye Dam. 1 : Provoque de graves lésions des yeux.

Skin Corr. 1B: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

## 2.2 Éléments d'étiquetage.

## Étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0076-FILTER CLEANER



Date d'établissement: 19/03/2019 Version 1 Page 2 de 14 Date d'impression: 27/11/2024

**Version 4 (sustituye la version 3)** Date de révision: 30/05/2022



#### Mention d'avertissement:

#### Danger

Mentions de danger:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H314

#### Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Portez des gants/vêtements/lunettes et un masque de protection.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements P303+P361+P353

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

#### Contient:

propan-1-ol, n-propanol

chlorure de didécyldiméthylammonium

### 2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit ne présente pas d'autres dangers pour la santé et pour l'environnement.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

### 3.1 Substances.

Pas Applicable.

### 3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la sante ou pour l'environnement conformément a le Règlement (CE) No.1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates:

			(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008		
Identifiants	Nom	Concentration	Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë	

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0076-FILTER CLEANER



Version 1 Date d'établissement: 19/03/2019 Page 3 de 14 Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 30/05/2022 Date d'impression: 27/11/2024

Index No: 612-131- 00-6 CAS No: 7173-51-5 CE No: 230-525-2 Registration No: 01- 2119945987-15-XXXX	chlorure de didécyldiméthylammonium	5 - 10 %	Acute Tox. 4 *, H302 - Skin Corr. 1B, H314	-
Index No: 603-003- 00-0 CAS No: 71-23-8 CE No: 200-746-9 Registration No: 01- 2119486761-29-XXXX	propan-1-ol, n-propanol	3 - 20 %	Eye Dam. 1, H318 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-
Index No: 603-117- 00-0 CAS No: 67-63-0 CE No: 200-661-7 Registration No: 01- 2119457558-25-XXXX	alcool isopropylique,isopropanol,propane-2-ol	1 - 10 %	Eye Irrit. 2, H319 - Flam. Liq. 2, H225 - STOT SE 3, H336	-
CAS No: 2372-82-9 CE No: 219-145-8	N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	0.1 - 1 %	Acute Tox. 3, H301 - Aquatic Acute 1, H400 - STOT RE 2, H373 - Skin Corr. 1A, H314	:

<sup>(\*)</sup> Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

## **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.**

## 4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

### En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

### En cas de contact avec les yeux.

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin. Ne pas permettre à la personne de se frotter l'œil affecté.

## En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants. Il est recommandé pour les personnes qui dispensent les premieres soins, l'équipement de protection individuelle (voir la section 8).

## En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Produit corrosif, tout contact avec les yeux ou avec la peau peut provoquer des brûlures, l'ingestion ou l'inhalation peuvent provoquer des blessures internes. Si cela se produit, consulter immédiatement un médecin. Le contact avec les yeux peut causer des dommages irréversibles.

<sup>\*</sup> Voir le règlement (CE) n ° 1272/2008, annexe VI, section 1.2.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0076-FILTER CLEANER



Version 1 Date d'établissement: 19/03/2019 Page 4 de 14 Date d'impression: 27/11/2024

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 30/05/2022

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Consultez immédiatement un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, liberez les voies aériennes. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

## **RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.**

Le produit ne présente aucun risque particulier en cas d'incendie.

#### 5.1 Moyens d'extinction.

## Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

### Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En presence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

## Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

## 5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

### Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

Laver à l'eau abondante.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0076-FILTER CLEANER



Page 5 de 14

Version 1 Date d'établissement: 19/03/2019

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 30/05/2022 Date d'impression: 27/11/2024

## **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.**

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Aucune utilisation particulière

# RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

### 8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m³
propan-1-ol, n-propanol	71-23-8	Eranco [1]	<b>Huit heures</b>	200	500
ргоран-1-ог, п-ргораног		France [1]	Court terme		
	67-63-0	Deutschland [2]	Huit heures	200	500
alcool			Court terme	200	500
isopropylique,isopropanol,propane-2-ol		France [1]	Huit heures		
			Court terme	400	980

<sup>[1]</sup> Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Туре	Valeur
propan-1-ol, n-propanol	DNEL	Inhalation, Chronique, Effets	268
CAS No: 71-23-8	(Travailleurs)	systémiques	(mg/m³)
EC No: 200-746-9	, ,		, . ,
alcool isopropylique,isopropanol,propane-2-ol	DNEL	Inhalation, Chronique, Effets	500
CAS No: 67-63-0	(Travailleurs)	systémiques	(mg/m³)

<sup>[2]</sup> Laut Grenzwerte in der Luft am Arbeitsplatz "Luftgrenzwerte" verabschiedet vom Bundesminister für Arbeit und Sozialordnung im Bundesarbeitsblatt.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## **0076-FILTER CLEANER**



Version 1 Date d'établissement: 19/03/2019 Page 6 de 14
Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 30/05/2022 Date d'impression: 27/11/2024

EC No: 200-661-7	DNEL	Inhalation, Chronique, Effets	89
	(Consommateur	systémiques	(mg/m³)
	s)		
	DNEL	Cutané, Chronique, Effets systémiques	888
	(Travailleurs)		(mg/kg
			bw/day)
	DNEL	Cutané, Chronique, Effets systémiques	319
	(Consommateur		(mg/kg
	s)		bw/day)
	DNEL	Oral, Chronique, Effets systémiques	26 (mg/kg
	(Consommateur	, ,	bw/day)
	s)		

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMÉL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

### Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
	eau (eau douce)	140,9 (mg/L)
	eau (eau de mer)	140,9 (mg/L)
	eau (rejets intermittents)	140,9 (mg/L)
	sédiment (eau douce)	552 (mg/kg
alcool isopropylique,isopropanol,propane-2-ol		sediment dw)
CAS No: 67-63-0	sédiment (eau de mer)	552 (mg/kg
EC No: 200-661-7		sediment dw)
LC No. 200-001-7	Soil	28 (mg/kg
		soil dw)
	STP	2251 (mg/L)
	oral (Hazard for predators)	160 (mg/kg
		food)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

## 8.2 Contrôles de l'exposition.

## Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %
Utilisation(s):	nettoyant
<b>Protection respira</b>	toire:
Si l'on applique les m	nesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection
individuelle.	
Protection des ma	
Si le produit est man	ipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.
Protection des yeu	DX:
Si le produit est man	ipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.
Protection de la pe	eau:
PPE:	Chaussures de travail
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0076-FILTER CLEANER



Version 1 Date d'établissement: 19/03/2019 Page 7 de 14

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 30/05/2022 Date d'impression: 27/11/2024

Normes CEN: EN ISO 13287, EN 20347

Maintenance: Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour

des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise.

Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à Observations: protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles

tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Liquide Couleur: Incolore Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Point de fusion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Point de congélation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >90 °C

Inflammabilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Limites inférieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Limites supérieure d'explosion: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'éclair: >40 °C

Température d'auto-inflammation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Température de décomposition: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

pH: 11 - 12

. Viscosité cinématique: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Hydro solubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Liposolubilité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Pression de vapeur: 23,765 (Estimation sur la base des indications du Réglement (CE) Nº1272/2008) Densité absolue: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Densité relative: 0.982 (20°C)

Densité de vapeur relative: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Caractéristiques des particules: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

#### 9.2 Autres informations.

Viscosité: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Propriétés explosives: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Propriétés comburantes: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Point de goutte: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit. Scintillation: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

#### 10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique.

Instable en contact avec:

- Acides

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0076-FILTER CLEANER



Version 1 Date d'établissement: 19/03/2019 Page 8 de 14

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 30/05/2022 Date d'impression: 27/11/2024

Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des acides

## 10.4 Conditions à éviter.

- Eviter le contact avec des acides

#### 10.5 Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :

- Acides

## 10.6 Produits de décomposition dangereux.

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Vapeurs ou gaz corrosifs

## **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008. Les projections du produit dans les yeux peuvent provoquer des irritations et causer des dommages réversibles. Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom			Toxicité aigue			
	Nom	Type	Essai	Espèce	Valeur	
			LD50	Rat	5050 mg/kg bw [1]	
		Oral	[1] Gigiena i Sanitariya. For English translation, see HYSAAV Vol. 43(1), Pq. 8, 1978			
alcool isopropylique,isopropanol,propane-2-ol			LD50	Rabbit	12800 mg/kg bw [1]	
		Cutané		aterial Data Har 1, Pg. 100, 197	ndbook, Vol.1: Organic Solvents, 4	
			LC50	Rat	>10000 ppm (6 h) [1]	
CAS No: 67-63-0	EC No: 200-661-7	Inhalation	[1] OECD (	`	Acute Inhalation Toxicity), study	

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

Estimation de toxicité aiguë (ETA)

Mélanges:

ATE (Oral) = 4.546 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Produit classé:

Corrosif cutanée, Catégorie 1B: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Produit classé:

Lésions oculaires graves, Catégorie 1: Provoque de graves lésions des yeux.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0076-FILTER CLEANER



Version 1 Date d'établissement: 19/03/2019 Page 9 de 14 Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 30/05/2022 Date d'impression: 27/11/2024

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

### 11.2 Informations sur les autres dangers.

## Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine

### **Autres informations**

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

## **RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.**

### 12.1 Toxicité.

	Nom		Écotoxicité			
	Nom	Туре	Essai	Espèce	Valeur	
alcool isopropylique,isopropanol,propane-2-ol			LC50	Fish	9640 mg/l (96 h) [1]	
		Poissons	[1] Brooke, L.T., D.J. Call, D.L. Geiger, and C.E. Northcott 1984. Acute Toxicities of Organic Chemicals to Fathead Minnows (Pimephales promelas), Vol. 1. Center for Lake Superior Environmental Stud., Univ.of Wisconsin-Superior, Superior, WI:414			
		Invertébrés	LC50	Crustacean	1400 mg/l (48 h) [1]	
		aquatiques		an, R.A.A. 1974. Tox Bull. 5:116-118	cicity of Oil-Sinking Agents.	
			Toxicity threshold	Scenedesmus quadricauda	1800 mg/L (7 d) [1]	
CAS No: 67-63-0	EC No: 200-661-7	Plantes aquatiques	Pollutants	to Bacteria, Algae, ar on Inhibition Test, W	Thresholds of Water nd Protozoa in the Cell /ater Research Vol. 14. pp.	

### 12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0076-FILTER CLEANER



Date d'établissement: 19/03/2019 Version 1 Page 10 de 14

Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 30/05/2022 Date d'impression: 27/11/2024

### Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

None		Bioaccumulation			
	Nom		BCF	NOECs	Niveau
propan-1-ol, n-propanol		0.25	_		Très faible
CAS No: 71-23-8	EC No: 200-746-9	0,25	-	-	
alcool isopropylique,isopr	opanol,propane-2-ol	0.05			T->- 6-11-1-
CAS No: 67-63-0	EC No: 200-661-7	0,05	-	-	Très faible

#### 12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol. Éviter tout déversement dans les égouts ou les cours d'eau. Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de components avec des propriétés propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement

### 12.7 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

### **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.**

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

**Terre:** Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID. Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites. Mer: Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissement d'embarquement.

Air: Transport en avion: IATA/ICAO.

Document de transport: Connaissement aérien.

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Nº ONU: 2920

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0076-FILTER CLEANER



Page 11 de 14

Date d'établissement: 19/03/2019 Version 1

**Version 4 (sustituye la version 3)** Date de révision: 30/05/2022 Date d'impression: 27/11/2024

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

ADR/RID: UN 2920, LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM / PROPAN-1-OL N-PROPANOL), 8 (3), GE II, (D/E)

IMDG: UN 2920, LIQUIDÉ CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM /

PROPAN-1-OL N-PROPANOL), 8 (3), GE II (40°C)

UN 2920, LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT CHLORURE DE

DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM / PROPAN-1-OL N-PROPANOL), 8 (3), GE II

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 8

#### 14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: II

### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): F-E,S-C

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Etiquettes: 8, 3





Numéro de danger: 83 ADR LQ: 1 L IMDG LQ: 1 L ICAO LQ: 0,5 L

Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR Procéder conformément au point 6.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Composé organique volatil (COV) Teneur en COV (p/p): 4,8 %

Teneur en COV: 47,136 g/l

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): N/A Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0076-FILTER CLEANER



Version 1 Date d'établissement: 19/03/2019 Page 12 de 14
Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 30/05/2022 Date d'impression: 27/11/2024

Substances affectées par le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux:

Nom	
chlorure de didécyldiméthylammonium	
CAS No: 7173-51-5	
EC No: 230-525-2	
Annexe I partie 1 - Sous-catégorie	Limite
Pesticides du groupe des produits phytopharmaceutiques	Interdit

Classe de contamination de l'eau (Allemagne): WGK 1: Peu dangereux pour l'eau. (Auto classé selon le Règlement AwSV)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

. ` . . .

## **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.**

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H225	Liquide et vapeurs tres inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition
prolongée.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Codes de classification:

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 3 Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4

Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2 Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2

STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'expositions répétées, Catégorie 2 STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles résultant d'une exposition unique, Catégorie 3

Skin Corr. 1A : Corrosif cutanée, Catégorie 1A Skin Corr. 1B : Corrosif cutanée, Catégorie 1B

Modifications par rapport à la version précédente:

- Modification de dangers spécifiques (SECTION 2.3).
- Changements dans la composition du produit (SECTION 3.2).
- Modification des mesures de lutte contre les incendies (SECTION 5.2).
- Modifications des mesures en cas de déversement accidentel (SECTION 6.1).
- Modifications relatives aux précautions de manipulation et de stockage (SECTION 7.2).
- Modification de données sur l'exposition (SECTION 8.1).

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## 0076-FILTER CLEANER



Version 1 Date d'établissement: 19/03/2019 Page 13 de 14 Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 30/05/2022 Date d'impression: 27/11/2024

- Suppression des équipements de protection individuelle (SECTION 8.2).
- Modifications des équipements de protection individuelle (SECTION 8.2).
- Modification des valeurs des propriétés physico-chimiques (SECTION 9).
- Changement de classification de dangerosité (SECTION 11.1).
- Modification de la classification ADR/ĬMDG/ICAO/IATA/RID (SECTION 14).
- Changements législatifs nationaux (SECTION 15.1).
- Suppression des abréviations et acronymes (SECTION 16).
- Ajouts abréviations et acronymes (SECTION 16).

# Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques D'après les données d'essais

Dangers pour la santé Méthode de calcul Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR/RID: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

AwSV: Règlement d'Installations pour la manipulation de substances dangereuses pour l'eau.

BCF: Factor de bioconcentration.

CEN: Comité européen de normalisation.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition

correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en

dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

EC50: Concentration efficace moyenne.

PPE: Équipements de protection individuelle.

IATA: Association Internationale de Transport Aérien.

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.

LC50: Concentration létale, 50%.

LD50: Dose létale, 50%.

NOEC: Concentration sans effet observé.

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance

en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

WGK: Classes de danger lié à l'eau.

Principales références de la litterature et sources de données:

http://eur-lex.europa.eu/homepage.html

http://echa.europa.eu/

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

## **0076-FILTER CLEANER**



Version 1 Date d'établissement: 19/03/2019 Page 14 de 14
Version 4 (sustituye la version 3) Date de révision: 30/05/2022 Date d'impression: 27/11/2024

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.